

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 6 MARS 2018**, À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE VENDREDI 2 MARS 2018.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan, K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, C. Cousineau, B. Cowan, E. Stork et D. Webb formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

ABSENT : Madame la conseillère T. Stainforth.

Monsieur Jacques Gagnon, directeur du service de la gestion du territoire, remplaçant exceptionnellement le directeur général, monsieur Robert-F. Weemaes qui était absent, ainsi que Me Jean-Denis Jacob, greffier et directeur du service des affaires juridiques sont également présents.

*En ouverture de séance monsieur le maire Belvedere souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle ainsi qu'aux membres du conseil et de l'administration.*

*Monsieur le maire Belvedere traite des sujets suivants :*

- *Rencontres avec les représentants de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) concernant le train « Réseau express métropolitain (REM) » et mentionne qu'une réunion publique d'information devrait être tenue à Pointe-Claire au cours des mois de juin ou juillet 2018, monsieur Belvedere rappelant que deux stations devraient être établies à Pointe-Claire, à la hauteur du boulevard des Sources et du Centre commercial Fairview ;*
- *La consultation publique tenue relativement au design d'un planchodrome « skate park » ;*
- *Rencontre avec le Commandant Marc-André Dorion du Poste de quartier 5, ainsi que la croissance des opérations policières au cours des derniers jours ;*
- *La mise sur pied d'un comité environnemental ;*
- *La mise sur pied, dans un premier temps, d'un conseil jeunesse.*

**2018-126**

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en regard de la présente séance avec les modifications suivantes :

- À l'item 4.02, l'approbation du procès-verbal des recommandations du comité sur la circulation sera proposée à l'exception des recommandations indiquées aux items 3, 8 et 24 ;
- À l'item 20.10, monsieur le maire Belvedere est désigné comme étant le membre du conseil devant représenter la Ville au congrès national 2018 de l'Association des musées canadiens, qui aura lieu à Vancouver du 9 au 12 avril 2018 ;
- L'item 20.17 est retiré de l'ordre du jour de la présente séance, puisque son sujet est traité à l'item 30.14 ;

- À l’item 30.02, il sera question de l’octroi de deux contrats plutôt que d’un seul ;
- À l’item 30.04, il sera question du fait que le contrat est octroyé pour une période de trois ans, à savoir les années 2018, 2019 et 2020 ;
- Ajout d’un sujet à l’item « varia » concernant le prolongement du délai de construction d’un projet de développement à l’angle nord-est de l’avenue Stillview d’avec le boulevard Hymus.

**2018-127** PROCLAMATION – JOURNÉE DU DENIM

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement DE proclamer la journée du 15 mai 2018 comme étant la « Journée du denim pour le cancer du sein à Pointe-Claire » ;

D’accorder un soutien financier d’un montant égal au montant devant être versé par les employés à cette occasion, en faveur de l’organisme CURE ;

D’imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989, tel qu’il appert du certificat du trésorier n° 18-10900 émis le 6 février 2018.

**2018-128** AUTORISATION – PARTICIPATION DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE À UNE HEURE POUR LA TERRE 2018

ATTENDU QUE le samedi 24 mars 2018 prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, se tiendra l’événement international « Une heure pour la Terre 2018 » inauguré en 2007 à Sydney, Australie et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Foundation);

ATTENDU QUE cet événement a été créé pour sensibiliser la population de l’importance de s’engager concrètement dans la conservation de l’énergie, comme en éteignant toute source de consommation énergétique non-essentielle ;

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement DE participer à l’événement « Une heure pour la Terre 2018 », en éteignant tout éclairage municipal non-essentiel durant une heure le samedi 24 mars 2018, de 20 h 30 à 21 h 30.

**2018-129** APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D’approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance régulière du 6 février 2018 et des séances extraordinaires tenues le 16 janvier 2018, 20 février 2018 et 1<sup>er</sup> mars 2018.

**2018-130** APPROBATION – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ SUR LA CIRCULATION – RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2017

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D’approuver les recommandations contenues au procès-verbal de la réunion du comité sur la circulation tenue le 12 décembre 2017, à l’exception des recommandations indiquées au point numéro 3, concernant la traverse piétonnière non protégée sur le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, à l’intersection des avenues de la Pointe-Claire et de Breslay, au point numéro 8, concernant le déplacement de l’arrêt d’autobus sur le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, à l’intersection de l’avenue de la Pointe-Claire et au point numéro 24, concernant l’installation d’une traverse et dépression pour cyclistes sur l’avenue Cartier à proximité de l’avenue Sainte-Claire.

*Avant la période de questions, monsieur le maire Belvedere fournit des réponses suite à certaines questions adressées lors de séances précédentes, concernant les sujets suivants :*

- *Application du règlement sur la salubrité des logements (PC-2715) ;*
- *L'éclairage dans le stationnement de l'Hôpital général du Lakeshore ;*

**2018-131**            PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées, étant des citoyens de Pointe-Claire, concernant les sujets suivants :

Monsieur Keith Kelly :

- L'absence des procès-verbaux des séances du conseil, depuis le début de l'année 2018, dans la version anglaise du site internet de la Ville ;
- Quelques questions concernant des sujets inscrits à l'ordre du jour.

Un citoyen de l'avenue Prince-Edward :

- Participation aux activités municipales.

Madame Stella Haley :

- L'adoption d'une politique relativement aux appareils de chauffage au bois ;
- La création d'un comité « environnement » aussitôt que possible.

Monsieur Lloyd McMillan :

- Les coûts reliés aux collectes additionnelles de matières résiduelles.

Madame Noya Golan :

- L'application du règlement sur la salubrité par le service d'inspection et de sécurité publique ;
- La possible fermeture des avenues Delmar et Doyon, à l'occasion de la venue du train du « Réseau express Métropolitain (REM) » ;
- Les inconvénients créés par la fumée émanant des appareils de chauffage au bois.

Monsieur Yvon Calbert :

- L'enlèvement des structures de béton délimitant la piste cyclable sur l'avenue Douglas Shand, entre le boulevard Saint-Jean et l'avenue Inglewood ;
- La publication d'annonces et avis municipaux dans un journal francophone à l'intention des citoyens francophones ;
- La configuration de l'avenue Cartier.

Madame Susan Weaver :

- La préservation du caractère historique du quartier des « Vétérans » ;

- La représentation de la Ville auprès du conseil d'agglomération, concernant des problèmes tels que ceux identifiés lors de l'adoption du budget d'agglomération ;
- L'utilisation des noms de rues plutôt que des numéros de cadastre lors des avis municipaux.

Madame Louise Cloutier :

- La création d'un comité « environnement », et sa gestion avec la participation des citoyens ;
- L'utilisation de pesticides.

Monsieur Robert Pearson :

- L'accessibilité des documents sur le site internet de la Ville.

Madame Jenny Parsons :

- Félicite les membres du conseil pour leur élection ;
- L'intersection du boulevard Hymus et du boulevard Saint-Jean est difficile d'accès pour les piétons.

Madame Geneviève Lussier :

- L'addition de collectes supplémentaires de matières résiduelles ;
- L'octroi possible de subventions pour les personnes qui utilisent des couches lavables.

Monsieur Warren Thomas :

- Félicite les membres du conseil pour leur élection ;
- Félicitations pour les mesures prises par la Ville en ce qui concerne les collectes additionnelles de feuilles ;
- L'utilisation possible de la ligne téléphonique d'urgence de la Ville pour aviser les citoyens lors de la tenue de certaines opérations ;
- Félicitations aux membres du conseil relativement à l'arrêt du train de Noël à la gare Valois, tout en déplorant l'absence de la mascotte « Buddy » ;
- Félicitations aux membres du conseil pour la publicité à la radio relativement à l'ouverture de l'avenue Cartier ;
- Collecte des matières résiduelles.

Madame Véronique Richer :

- Les dépenses additionnelles reliées aux collectes supplémentaires de matières résiduelles.

Monsieur Lloyd McMillan :

- La fréquence des collectes des matières résiduelles.

**2018-132**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE CODE VILLAGEOIS AFIN DE RÉGIR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DANS LE VILLAGE DE POINTE-CLAIRE**

Monsieur le conseiller Cousineau donne avis à l'effet qu'un règlement décrétant le Code villageois afin de régir l'aménagement du territoire dans le Village de Pointe-Claire sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

**2018-133**      AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 POUR ASSURER LA CONFORMITÉ AU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU VILLAGE DE POINTE-CLAIRE EN CE QUI A TRAIT À L'AFFECTATION DU SOL DANS LES ZONES PA2, PB1 ET PB2 CORRESPONDANT AUX PARCS ALEXANDRE-BOURGEAU ET EDGEWATER ET AU NOYAU INSTITUTIONNEL DE LA POINTE-CLAIRE ET POUR TENIR COMPTE ET POUR RÉFÉRER AU CODE VILLAGEOIS

Monsieur le conseiller Cousineau donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 pour assurer la conformité au Programme particulier d'urbanisme du Village de Pointe-Claire en ce qui a trait à l'affectation du sol dans les zones Pa2, Pb1 et Pb2 correspondant aux parcs Alexandre-Bourgeau et Edgewater et au noyau institutionnel de la Pointe-Claire et pour tenir compte et pour référer au Code villageois sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

**2018-134**      AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2791 SUR LES USAGES CONDITIONNELS DE FAÇON À AUTORISER CERTAINS USAGES COMMERCIAUX DANS LA ZONE PB1 (NOYAU INSTITUTIONNEL DE LA POINTE-CLAIRE) ET POUR RÉFÉRER AU CODE VILLAGEOIS

Monsieur le conseiller Cousineau donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant le Règlement PC-2791 sur les usages conditionnels de façon à autoriser certains usages commerciaux dans la zone Pb1 (noyau institutionnel de la Pointe-Claire) et pour référer au Code villageois sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

**2018-135**      AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2787 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN DE TENIR COMPTE ET DE RÉFÉRER AU CODE VILLAGEOIS

Monsieur le conseiller Cousineau donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de tenir compte et de référer au Code villageois sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

**2018-136**      AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION PC-2786 POUR L'ADAPTER AU CODE VILLAGEOIS ET EN CE QUI A TRAIT À LA CAPACITÉ D'UN BÂTIMENT RELATIVEMENT AUX CASES DE STATIONNEMENT DISPONIBLES

Monsieur le conseiller Cousineau donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant le Règlement de construction PC-2786 pour l'adapter au Code villageois et en ce qui a trait à la capacité d'un bâtiment relativement aux cases de stationnement disponibles sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

**2018-137**      AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT PC-2774 POUR TENIR COMPTE ET POUR RÉFÉRER AU CODE VILLAGEOIS

Monsieur le conseiller Cousineau donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant le Règlement de lotissement PC-2774 pour tenir compte et pour référer au Code villageois sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

**2018-138** PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS PC-2788 POUR TENIR COMPTE ET POUR RÉFÉRER AU CODE VILLAGEOIS ET AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Cousineau présente un projet de règlement modifiant le Règlement des permis et certificats PC-2788 pour tenir compte et pour référer au Code villageois ;

Monsieur le conseiller Cousineau donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

**2018-139** PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT AUTORISANT L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DANS LE SECTEUR DU VILLAGE DE POINTE-CLAIRE

Monsieur le conseiller Cousineau présente un projet de règlement autorisant l'occupation temporaire du domaine public dans le secteur du village de Pointe-Claire ;

Monsieur le conseiller Cousineau donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

**2018-140** PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 EN CE QUI CONCERNE LE DÉGAGEMENT MINIMAL ENTRE UNE ENSEIGNE EN SAILLIE ET LE NIVEAU DU TROTTOIR OU DE LA RUE IMMÉDIATEMENT EN-DESSOUS ET CE POUR LES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX EN ZONE VILLAGEOISE

Monsieur le conseiller Cousineau présente un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 en ce qui concerne le dégagement minimal entre une enseigne en saillie et le niveau du trottoir ou de la rue immédiatement en-dessous et ce pour les établissements commerciaux en zone villageoise ;

Monsieur le conseiller Cousineau donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

**2018-141** PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2871 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TARIFS EXIGIBLES POUR LE FINANCEMENT DE BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 (ÉMISSION D'UN CERTIFICAT)

Monsieur le conseiller Bissonnette présente un projet de règlement modifiant le Règlement PC-2871 décrétant l'imposition des tarifs exigibles pour le financement de biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire pour l'exercice financier 2018 (émission d'un certificat) ;

Monsieur le conseiller Bissonnette donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

**2018-142** PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2871 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TARIFS EXIGIBLES POUR LE FINANCEMENT DE BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 (CAMP DE JOUR)

Monsieur le conseiller Webb présente un projet de règlement modifiant le Règlement PC-2871 décrétant l'imposition des tarifs exigibles pour le financement de biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire pour l'exercice financier 2018 (camp de jour) ;

Monsieur le conseiller Webb donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

**2018-143** PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT POURVOYANT À L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ POUR LES ÉLUS DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

Madame la conseillère Homan présente un projet de règlement pourvoyant à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie révisé pour les élus de la Ville de Pointe-Claire ;

Madame la conseillère Homan donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

**2018-144** PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT POURVOYANT À L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ POUR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

Madame la conseillère Thorstad-Cullen présente un projet de règlement pourvoyant à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie révisé pour les employés de la Ville de Pointe-Claire ;

Madame la conseillère Thorstad-Cullen donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

**2018-145** PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PLANAGE DE LA CHAUSSÉE D'ASPHALTE ET DE REVÊTEMENT BITUMINEUX SUR LE CHEMIN DE SERVICE NORD DE L'AUTOROUTE 40 ENTRE LES AVENUES ELLINGHAM ET TECUMSEH AINSI QU'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 520 000 \$ À CETTE FIN

Monsieur le conseiller Cowan présente un projet de règlement décrétant l'exécution de travaux de planage de la chaussée d'asphalte et de revêtement bitumineux sur le chemin de service nord de l'autoroute 40, entre les avenues Ellingham et Tecumseh, ainsi qu'un emprunt au montant de 520 000 \$ à cette fin ;

Monsieur le conseiller Cowan donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

**2018-146** ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2708 CONCERNANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME QUANT AU NOMBRE DE SES MEMBRES

ATTENDU qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'adopter un règlement modifiant le Règlement PC-2708 concernant le comité consultatif d'urbanisme quant au nombre de ses membres.

**RÉSOLU :**

**2018-147** ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2871 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TARIFS EXIGIBLES POUR LE FINANCEMENT DE BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 (MATÉRIEL DE PROMOTION)

ATTENDU qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

**RÉSOLU :** Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'adopter un règlement modifiant le Règlement PC-2871 décrétant l'imposition des tarifs exigibles pour le financement de biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire pour l'exercice financier 2018 (matériel de promotion), dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 18-139-10883.

**2018-148** ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE CODE VILLAGEOIS AFIN DE RÉGIR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DANS LE VILLAGE DE POINTE-CLAIRE

**RÉSOLU :** Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'adopter un second projet de règlement décrétant le Code villageois afin de régir l'aménagement du territoire dans le Village de Pointe-Claire, dans la mesure où la version finale de ce second projet contient les modifications suivantes apportées par rapport au projet de règlement adopté le 3 octobre 2017 :

1. Le préambule est modifié et amélioré ;
2. La limite des unités paysagères UP1 et UP3, est modifiée afin d'intégrer les deux résidences 242 et 243 Bord-du-Lac à l'unité paysagère résidentielle UP3 (entrée villageoise ouest) ;
3. La page 1 (généralités) de sept des dix unités paysagères (UP1, UP3, UP5, UP6, UP8, UP9, UP10) est modifiée en ajoutant la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial :
  - qui sont sujets à des normes plus sévères de protection et de mise en valeur du patrimoine, au chapitre 13 du règlement sur les PIIA ;
  - dont le nombre d'étages et l'importance de leur gabarit traditionnel contribuent au paysage villageois à protéger ;
4. Pour les unités paysagères UP1 et UP6, une note est ajoutée concernant la hauteur permise (page 02-05N), afin d'empêcher l'augmentation du nombre d'étages pour les bâtiments d'intérêt patrimonial listés à la page 1 ;
5. Un critère est ajouté à toutes les unités paysagères où plus de trois étages sont autorisés, pour considérer et limiter l'impact de l'ombre sur les propriétés adjacentes et le trottoir ;

**2018-149** ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2775 SUR LE ZONAGE POUR ASSURER LA CONFORMITÉ AU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU VILLAGE DE POINTE-CLAIRE EN CE QUI A TRAIT À L'AFFECTATION DU SOL DANS LES ZONES PA2, PB1 ET PB2 CORRESPONDANT AUX PARCS ALEXANDRE-BOURGEAU ET EDGEWATER ET AU NOYAU INSTITUTIONNEL DE LA POINTE-CLAIRE ET POUR TENIR COMPTE ET RÉFÉRER AU CODE VILLAGEOIS

**RÉSOLU :** Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'adopter un second projet de règlement modifiant le Règlement PC-2775 sur le zonage pour assurer la conformité au Programme particulier d'urbanisme du Village de Pointe-Claire, en ce qui a trait à l'affectation du sol dans les zones Pa2, Pb1 et Pb2 correspondant aux parcs Alexandre-Bourgeau et Edgewater et au noyau institutionnel de la Pointe-Claire et pour tenir compte et référer au Code villageois, sans modification par rapport au premier projet adopté lors de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2017.



**2018-150**                    ADOPTION – PIIA – 61, AVENUE DE LA POINTE-CLAIRE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 61, avenue de la Pointe-Claire exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 29 janvier 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement

RÉSOLU : D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 17 novembre 2017 et 11 février 2018 :

- Certificat localisation\_2017-11-17 ;
- Maison 3D avant\_2018-02-22 ;
- Maison 3D vue de côté\_2018-02-22 ;
- Vue de côté de la maison \_2017-12-12 ;

et ce, relativement au remplacement des fondations ce qui élèverait la maison de 2' et qui impliquerait l'ajout de marches supplémentaires au perron avant au 61, avenue de la Pointe-Claire, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 4 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

**2018-151**                    ADOPTION – PIIA – 56, AVENUE BROADVIEW

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 56, avenue Broadview exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 2 octobre 2017.

Il est proposé par madame la conseillère Homan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement

RÉSOLU : D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 11 septembre, 26 septembre, 16 novembre 2017 et 31 janvier 2018 :

- Échantillons-1\_2017-09-26 ;
- Échantillons-2\_2017-09-11 ;
- Échantillons-3\_2017-09-11 ;
- Plan d'implantation 3\_2017-09-26 ;
- Plan d'insertion 2\_2018-01-31 ;
- Plan final maison 1 de 7 pages\_2017-11-16 ;
- Plan final maison 2 de 7 pages\_2017-11-16 ;
- Plan final maison 3 de 7 pages\_2017-11-16 ;
- Plan final maison 4 de 7 pages\_2017-11-16 ;

et ce, relativement à la démolition de la maison existante et à la construction d'une nouvelle maison au 56, avenue Broadview, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 5 600 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

**2018-152**

**ADOPTION – PIIA – 110, AVENUE QUEEN**

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 110, avenue Queen exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 2 octobre 2017.

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement  
D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 11, 29, 30, 31 août, 21 septembre 2017 et 30 janvier 2018 :

**RÉSOLU :**

- Aménagement paysager-esq5\_2017-08-29 ;
- Échantillons-1\_2017-08-11 ;
- Échantillons-2\_2017-08-11 ;
- Élévation avant\_ESQ 6\_2017-09-21 ;
- Élévations arrière\_gauche\_droite\_ESQ 6\_2017-09-21 ;
- FormulaireEmissionPermis\_110Queen\_31-08-2017 ;
- Implantation\_ESQ 6\_2017-09-21 ;
- NoteUrbanisme\_110Queen\_Évaluation des arbres\_30-08-2017 ;
- 110 av. Queen #3\_2018-01-30 ;
- 184-17-110 Queen-elev. de rue-esq6\_Color\_2018-01-30 ;

et ce, relativement à la démolition de la maison existante et à la construction d'une maison unifamiliale au 110, avenue Queen, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 10 300 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

**2018-153**

**ADOPTION – PIIA – 56, AVENUE WAVERLEY**

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 56, avenue Waverley exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 29 janvier 2018.

**RÉSOLU :** Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 25 et 26 janvier 2018 :

- Échantillons-1\_2018-01-25 ;
- Échantillons-2\_2018-01-25 ;
- Échantillons-3\_2018-01-25 ;
- Élévation arrière\_2018-01-25 ;
- Élévation avant\_2018-01-25 ;
- Élévation latérale droite\_2018-01-25 ;
- Élévation latérale gauche\_2018-01-25 ;
- Plan d'implantation\_2018-01-26 ;

et ce, relativement à l'addition d'un garage, d'un agrandissement à l'arrière de la maison et sa rénovation au 56, avenue Waverley, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 5 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

**2018-154** OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 278, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE

**RÉSOLU :** Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer une dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé au 278, chemin du Bord-du-Lac-Lakehore afin d'y permettre l'installation d'une enseigne en saillie à une hauteur de 2,39 m (7,8') au-dessus du niveau du trottoir plutôt qu'à la hauteur minimale requise de 3,65 m (12').

**2018-155** DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 17 JANVIER 2018 AU 15 FÉVRIER 2018 AINSI QUE LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 20 JANVIER 2018 AU 15 FÉVRIER 2018

La liste des amendements budgétaires pour la période du 17 janvier 2018 au 15 février 2018 ainsi que le registre des chèques pour la période du 20 janvier 2018 au 15 février 2018 sont déposés et les membres du conseil en prennent note.

**2018-156** SOUTIEN FINANCIER – FONDATION OTIS GRANT AND FRIENDS

**RÉSOLU :** Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'accorder un soutien financier au montant de 500 \$ à l'organisme « Fondation Otis Grant and Friends » ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-10971 émis le 1<sup>er</sup> février 2018.

**2018-157**                    APPROPRIATION – SOMME REQUISE – SERVICES  
PROFESSIONNELS RELIÉS AUX PROJETS « IMMEUBLES »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
D'approprier, à même le surplus du fonds général non autrement  
approprié, une somme totale de 300 000 \$ pour la réalisation de  
services professionnels reliés aux projets « immeubles » ;

D'affecter cette somme à la réserve existante 03-920-18-001 ;

D'approprier, à même le surplus du fonds général non autrement  
approprié, une somme totale de 350 000 \$ pour la réalisation de  
services professionnels reliés à l'ingénierie municipale (17-034) ;

D'affecter cette somme à la réserve existante 03-920-18-000.

**2018-158**                    AUTORISATION – TRANSFERT DE SOLDES DISPONIBLES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement  
D'autoriser le virement, en faveur d'un nouveau poste de réserves ou  
en faveur de postes de réserves déjà existants, de certains montants  
totalisant la somme de 246 313,27 \$ qui sont indiqués à titre de  
« Soldes disponibles à transférer » sous la rubrique  
« Postes liés à des réserves » et figurant à l'annexe 1 du document  
joint au dossier décisionnel 18-315-11046 ;

D'autoriser en conséquence la fermeture des postes budgétaires  
afférents, tel qu'indiqué à ce document ;

D'autoriser le virement, en faveur d'un poste de fonds de roulement de  
même nature et déjà existant, d'un montant totalisant la somme de  
1 606,67 \$ qui est indiqué à titre de « Solde disponibles à transférer »  
sous la rubrique « Postes liés à des projets financés par le fonds de  
roulement », le tout tel qu'indiqué à l'annexe 2 du document annexé en  
pièce jointe ;

D'autoriser en conséquence la fermeture du poste budgétaire afférent,  
tel qu'indiqué à ce même document ;

D'autoriser le service des immeubles de changer la nomenclature du  
code budgétaire « 03-920-14-012 Divers travaux électriques » pour  
« Divers travaux électromécaniques ».

**2018-159**                    RATIFICATION – CONVENTION INTERVENUE ENTRE LE  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET LA  
VILLE DE POINTE-CLAIRE RELATIVEMENT AUX MODALITÉS ET  
AUX CONDITIONS RELATIVES AU VERSEMENT D'UNE  
SUBVENTION

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,  
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement  
DE ratifier la convention intervenue entre la ministre de la Culture et  
des Communications et la Ville de Pointe-Claire relativement aux  
modalités et conditions relatives au versement et à l'utilisation d'une  
subvention pour la réalisation d'un projet intitulé  
"Développement des collections" ;

DE confirmer l'engagement de la Ville de Pointe-Claire à financer la  
totalité du projet mentionné ci-haut, pour un montant total de  
464 000 \$, incluant le montant de la subvention de 99 600 \$ à être  
versée par la ministre, conformément à la clause 3 de la convention.

**2018-160**                    APPROPRIATION – SOMME REQUISE – DIVERS PROJETS INFORMATIQUES

RÉSOLU :                    Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'autoriser l'appropriation d'un montant total de 234 000 \$ à même le surplus non autrement approprié pour les fins indiquées à la section « Description » du dossier décisionnel 18-138-11007 et pour les montants indiqués respectivement à l'égard de chacune d'elles.

**2018-161**                    AUTORISATION – PARTICIPATION – SALON DES VINS, BIÈRES ET SPIRITUEUX DE L'OUEST-DE-L'ÎLE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont été invités à une activité de financement organisé par « Partage Action de l'Ouest-de-l'Île » au profit de divers organismes ;

ATTENDU QU'il convient d'assurer la représentation de la Ville lors de l'événement, le « Salon des Vins Annuels », devant se tenir le 22 mars 2018.

RÉSOLU :                    Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'autoriser monsieur le maire Belvedere, mesdames les conseillères Homan et Stainforth et messieurs les conseillers Bissonnette, Cousineau, Stork et Webb, à représenter la Ville de Pointe-Claire à l'activité « Salon des vins, bières et spiritueux de l'Ouest-de-l'Île », organisé par « Partage Action de l'Ouest-de-l'Île », au profit de divers organismes et devant se tenir le jeudi 22 mars 2018 ;

D'autoriser l'achat de cinq (5) billets VIP au coût de 150 \$ chacun et deux (2) billets d'admission générale au coût de 20 \$ chacun pour un total de 790 \$ ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11026 émis le 22 février 2018.

**2018-162**                    AUTORISATION – PARTICIPATION – GRAND BAL WEST

ATTENDU QUE monsieur le maire Belvedere a été invité à participer au gala de bienfaisance « Grand Bal West », devant se tenir le 20 octobre 2018 ;

ATTENDU QUE cet événement est de nature exceptionnelle et qu'un certain protocole exige la présence de monsieur le maire Belvedere et de sa conjointe à représenter la Ville de Pointe-Claire.

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'autoriser monsieur le maire Belvedere, ainsi que sa conjointe, à représenter la Ville de Pointe-Claire au gala de bienfaisance « Grand Bal West » organisé par « Partage Action de l'Ouest-de-l'Île », au profit de divers organismes et devant se tenir le samedi 20 octobre 2018 au coût de 650 \$ le billet, pour un coût s'élevant à 1 300 \$ ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11026 émis le 22 février 2018.

**2018-163**                    AUTORISATION – PARTICIPATION – 62<sup>e</sup> CONGRÈS DE  
L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES  
MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement  
D'autoriser monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, à  
représenter la Ville de Pointe-Claire au 62<sup>e</sup> congrès de l'Association  
des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ), qui  
aura lieu à Rimouski, du 6 au 8 juin 2018 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus par cette personne  
relativement à sa participation à ce congrès, conformément à la  
politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste  
budgétaire 02-131-00-313, tel qu'il appert du certificat du trésorier  
n° 18-11023 émis le 16 février 2018.

**2018-164**                    AUTORISATION – PARTICIPATION – CONGRÈS NATIONAL 2018  
DE L'ASSOCIATION DES MUSÉES CANADIENS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,  
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement  
D'autoriser madame Céline Le Merlus, commissaire – Galerie d'art,  
monsieur Mathieu Lapierre, directeur – Service de la culture, des  
sports, des loisirs et du développement communautaire et  
monsieur le maire John Belvedere, à représenter la  
Ville de Pointe-Claire au Congrès 2018 de l'Association des musées  
canadiens, qui aura lieu à Vancouver, du 9 au 12 avril 2018 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus par ces personnes  
relativement à leur participation à ce congrès, conformément à la  
politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste  
budgétaire 02-702-21-313, tel qu'il appert du certificat du trésorier  
n° 18-11009 émis le 19 février 2018.

**2018-165**                    AUTORISATION – PARTICIPATION – CONGRÈS ANNUEL DE  
L'ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU  
QUÉBEC

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement  
D'autoriser madame Marie-Pier Paquette-Séguin, coordonnatrice aux  
communications, à représenter la Ville de Pointe-Claire au colloque  
annuel de l'Association des communicateurs municipaux du Québec  
(ACMQ), qui aura lieu à Drummondville, du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2018 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus par cette personne  
relativement à sa participation à ce congrès, conformément à la  
politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste  
budgétaire 02-145-00-313, tel qu'il appert du certificat du trésorier  
n° 18-10995 émis le 9 février 2018.

**2018-166**                    AUTORISATION – PARTICIPATION – SOMMET DU SPORT DE  
MONTRÉAL 2018

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement  
D'autoriser madame Julie Corbeil, responsable des activités  
nautiques, à représenter la Ville de Pointe-Claire au Sommet du sport  
de Montréal 2018, devant se tenir les 12 et 13 avril 2018, au  
Complexe Sportif Claude-Robillard, à Montréal ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus par cette personne relativement à sa participation à ce sommet, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation comme suit :

Poste budgétaire 02-701-41-361 : 80 \$ ;

Poste budgétaire 02-701-41-313 : 225 \$ ;

tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-10982 émis le 15 février 2018.

**2018-167** AUTORISATION – PARTICIPATION – CONGRÈS VEEAMON 2018

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'autoriser monsieur Joseph Greco, technicien principal informatique, à représenter la Ville de Pointe-Claire au Congrès VeeamON 2018, qui aura lieu à Chicago, États-Unis, du 14 au 16 mai 2018 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus par cette personne relativement à sa participation à ce congrès, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-162-00-451, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11051 émis le 21 février 2018.

**2018-168** AUTORISATION - MANDAT À BÉLANGER SAUVÉ, AVOCATS – PRÉSENTATION D'UN DÉSISTEMENT DE RECOURS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'autoriser le cabinet Bélanger Sauvé, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire, à présenter, conformément à la loi, un désistement de tout recours actuellement pendant, présenté par la Ville à l'encontre de toute demande de permis d'alcool formulée à ce jour par les entreprises 7050020 Canada Inc. et 7144237 Canada Inc. (Brasserie « Le Manoir »), incluant le recours pendant en contrôle judiciaire devant la Cour Supérieure du Québec.

**2018-169** CONFIRMATION – PROLONGATION DE MANDATS – CLUB AQUATIQUE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement DE confirmer les prolongations des mandats de monsieur Rob Geller, comme président du Club Aquatique de Pointe-Claire, pour une période deux ans et de Dre Beth Hazel, comme vice-présidente, pour une période d'un an, conformément aux règlements du Club Aquatique de Pointe-Claire.

**2018-170** AUTORISATION – MODIFICATIONS AU BUDGET 2018 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'autoriser l'amendement du budget 2018 de la Ville de Pointe-Claire.

Le budget de la Ville de Pointe-Claire sera amendé de façon proportionnelle au sein des catégories suivantes :

- Révision à la hausse des revenus des droits de mutation, ainsi que les revenus de taxes sur les nouvelles constructions de 2018 ;
- Révision à la baisse des dépenses de fonctionnement ;
- Excédent de fonctionnement affecté ;

**2018-171** AUTORISATION – RÉSILIATION DU BAIL CONCERNANT LE  
TERRAIN DE STATIONNEMENT SUR LE LOT 2 528 132 DU  
CADASTRE DU QUÉBEC

Le sujet relatif à la résiliation du bail concernant le terrain de stationnement sur le lot 2 528 132 du cadastre du Québec a été retiré de l'ordre du jour de la présente séance, ce sujet étant traité à l'item 30.14 de l'ordre du jour ayant été approuvé.

**2018-172** OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES  
AVENUES RODNEY ET VINCENNES ENTRE LES AVENUES  
BELMONT ET MOUNT PLEASANT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'octroyer un contrat pour l'exécution de travaux de reconstruction des avenues Rodney et Vincennes, entre les avenues Belmont et Mount Pleasant à « Gérald Théorêt Inc. » qui a présenté la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 2 097 032,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP1805-17046, conditionnellement à l'approbation et à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt décrétant l'exécution de ces travaux.

**2018-173** OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON  
D'ARBRES POUR LES ANNÉES 2018, 2019 ET 2020

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un premier contrat pour la fourniture et la livraison d'arbres en pot pour distribution aux citoyens lors du « Jour de la Terre », pour les années 2018, 2019 et 2020 à « Pépinière Jardin 2000 Inc. », ayant présenté une des deux plus basses soumissions conformes, pour un montant de 74 590,03 \$, taxes incluses, pour la fourniture des arbres des espèces indiqués à l'égard de ce fournisseur au dossier décisionnel 18-470-11027 ;

D'octroyer un second contrat pour la fourniture et la livraison d'arbres en pot pour distribution aux citoyens lors du « Jour de la Terre », pour les années 2018, 2019 et 2020 à « Pépinière Dominique Savio Ltée », pour un montant de 29 573,98 \$, taxes incluses, pour la fourniture des arbres des espèces indiqués à l'égard de ce fournisseur au dossier décisionnel 18-470-11027 ;

D'imputer les dépenses reliées à l'octroi de ces contrats au poste budgétaire 03-920-15-010, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11027 émis le 21 février 2018.

**2018-174** OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON DE  
QUATRE CAMIONNETTES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de quatre camionnettes 4 X 2, châssis-cabine, avec roues simples et benne basculante, modèle de l'année 2018 à « Jacques Olivier Ford Inc. », qui a présenté la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 292 459,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP180003.



**2018-175** OCTROI D'UN CONTRAT – ENTRETIEN DES SURFACES GAZONNÉES, TONTE DE GAZON DES ESPACES VERTS, RAMASSAGE, TRANSPORT DES DÉCHETS ET TRAÇAGE DES LIGNES DES TERRAINS SPORTIFS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'octroyer un contrat pour l'entretien des surfaces gazonnées, la tonte de gazon des espaces verts, le ramassage, le transport des déchets et le traçage des lignes des terrains sportifs à « 9042-0845 Québec Inc. (Mario C. et Fils) », qui a présenté la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 1 184 966,31 \$, taxes incluses, pour les années 2018, 2019 et 2020 ;

D'indiquer que la Ville se réserve l'option de renouveler et de prolonger l'exécution de ce contrat pour chacune des années 2021 et 2022, conformément aux documents de l'appel d'offres TP180001 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-320-01-486, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11061 émis le 23 février 2018.

**2018-176** APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS ANNUELS CONCERNANT DES ÉTUDES GÉOTECHNIQUES, DES CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES ET LE CONTRÔLE DE QUALITÉ POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et « Amec Foster Wheeler Environnement et Infrastructure » relativement à la fourniture de services professionnels annuels concernant des études géotechniques, des caractérisations environnementales et le contrôle de qualité pour la réfection des infrastructures municipales, pour un montant de 23 726,88 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total du contrat à la somme de 575 346,04 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-17-001, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11030 émis le 21 février 2018.

**2018-177** APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – RECONSTRUCTION DE SERVICES MUNICIPAUX DANS L'AVENUE SEDGFIELD ENTRE L'AVENUE STILLVIEW ET L'AVENUE ALSTON AINSI QUE DANS L'AVENUE AMBASSADOR ET POUR LA RÉFECTION DES AVENUES NORWOOD ET ELDON

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et « Construction G-Nesis Inc. » relativement à la reconstruction de services municipaux dans l'avenue Sedgfield, entre l'avenue Stillview et l'avenue Alston, ainsi que dans l'avenue Ambassador et pour la réfection des avenues Norwood et Eldon, pour un montant de 6 820,03 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total du contrat à la somme de 5 577 851,23 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-417-02-856, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11036 émis le 21 février 2018.

**2018-178**                    APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – AJOUT DE CINQ COLLECTES DE FEUILLES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et « RCI Environnement division WM Québec Inc. » relativement à l'ajout de cinq collectes de feuilles, pour un montant de 30 468,38 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total du contrat à la somme de 5 620 040,93 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-420-00-485, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-10987 émis le 16 février 2018.

**2018-179**                    APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – AJOUT DE TREIZE COLLECTES DE DÉCHETS DOMESTIQUES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et **majoritairement** D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et « RCI Environnement division WM Québec Inc. » relativement à l'ajout de treize collectes de déchets domestiques, pour un montant de 127 047,38 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total du contrat à la somme de 5 747 088,31 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-420-00-471, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11011 émis le 16 février 2018.

Pour la proposition :        Monsieur le maire Belvedere, messieurs les conseillers Cousineau, Bissonnette, Webb, Stork et Cowan ;

Contre la proposition :    Mesdames les conseillères Thorstad-Cullen et Homan ;

**2018-180**                    OPTION DE RENOUVELLEMENT – TRAITEMENT PAR INJECTION DES FRÊNES SUR LE DOMAINE PUBLIC

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue à l'appel d'offres TP170025, pour l'année 2018, au montant de 131 278,46 \$, taxes incluses, concernant le traitement des frênes par injection sur le domaine public :

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-15-010, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-10951 émis le 22 février 2018.

**2018-181**                    OPTION DE RENOUVELLEMENT –TRAITEMENT PAR INJECTION DES FRÊNES SUR LE DOMAINE PRIVÉ

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue à l'appel d'offres TP170026, pour l'année 2018, au montant de 3,69 \$/cm, facturable au citoyen, concernant le service de traitement des frênes par injection sur le domaine privé ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-15-010, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-10951 émis le 22 février 2018.

**2018-182**                    OPTION DE RENOUVELLEMENT – FOURNITURE DE SERVICES  
DE TRAVAUX D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES PISCINES  
ET PATAUGEOIRES EXTÉRIEURES

RÉSOLU :                    Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,  
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement  
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue en faveur de la  
Ville de Pointe-Claire, en vertu des documents contractuels de l'appel  
d'offres TP170029 et de prolonger le contrat octroyé en 2017 pour  
l'année 2018, pour un montant total de 41 231 \$, taxes incluses,  
conformément aux documents contractuels ayant fait l'objet de l'appel  
d'offres ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-42-419, tel qu'il  
appert du certificat du trésorier n° 18-10875 émis le 25 janvier 2018.

**2018-183**                    APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES  
PROFESSIONNELS            CONCERNANT            DES            ÉTUDES  
GÉOTECHNIQUES

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement  
D'approuver les critères de sélection devant être utilisés dans le cadre  
d'un appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services  
professionnels concernant la réalisation d'études géotechniques, tels  
que lesdits critères sont énoncés à la section « Description » du  
dossier décisionnel 18-320-10973 et suivant la pondération accordée  
à l'égard de chacun d'eux.

**2018-184**                    APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES  
PROFESSIONNELS POUR L'AUSCULTATION DE LA CHAUSSÉE  
DE TOUTES LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement  
D'approuver les critères de sélection devant être utilisés dans le cadre  
d'un appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services  
professionnels concernant l'auscultation de la chaussée de toutes les  
rues de la municipalité, tels que lesdits critères sont énoncés à la  
section « Description » du dossier décisionnel 18-320-10953 et suivant  
la pondération accordée à l'égard de chacun d'eux.

**2018-185**                    BAIL CONCERNANT LE TERRAIN DE STATIONNEMENT SUR LE  
LOT 2 528 132 DU CADASTRE DU QUÉBEC (ANGLE SUD-EST DE  
L'AVENUE STILLVIEW ET DE L'AUTOROUTE 40)

ATTENDU QUE la construction d'un échangeur à l'intersection de  
l'avenue Stillview et de l'autoroute 40 devient maintenant imminente et  
inévitabile dans le cadre du projet de construction du  
« Réseau Express Métropolitain » par la Caisse de dépôt et placement  
du Québec.

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement  
D'aviser la locataire 2946-8980 Québec Inc. de l'intention de la  
propriétaire, la Ville de Pointe-Claire, de son intention de ne pas  
renouveler le bail du lot 2 528 132 du cadastre du Québec (anciens  
lots 127-6, 128-13 et 129-19 du cadastre de la paroisse de  
Pointe-Claire) ;

D'approuver toutefois une entente relativement au prolongement de ce  
bail pour une période d'une année, dans la mesure où la version finale  
de cette entente est substantiellement conforme à celle qui a été  
présentée aux membres du conseil, lors de la présente séance.

**2018-186** DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE MARS 2018

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de mars 2018, telle que présentée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

**2018-187** APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 6 MARS 2018

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées pour le 6 mars 2018, telle que signée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général et par monsieur Vincent Proulx, directeur du service des ressources humaines.

**2018-188** APPROBATION – NOUVELLES GRILLES SALARIALES DES EMPLOYÉS NON SYNDIQUÉS ET ÉTUDIANTS EN VIGUEUR AU 1<sup>er</sup> MAI 2018

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver les grilles salariales des employés non syndiqués et des étudiants devant être en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, suite à l'augmentation annuelle du salaire minimum décrétée par le Gouvernement du Québec, lesdites grilles salariales étant annexées au dossier décisionnel 18-161-11028.

**2018-189** APPROBATION – INDEXATION DES MONTANTS D'ALLOCATION POUR L'UTILISATION D'AUTOMOBILE À DES FINS PROFESSIONNELLES AU 1<sup>er</sup> MAI 2018

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver les changements relatifs aux taux de remboursement de kilométrage des frais de transport de la politique de frais de déplacement, à la demande de l'employeur, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, comme suit :

Type de montant	01/05/2017	01/05/2018
Jusqu'à un maximum de 320 km	0,52 \$	0,54 \$
De 320 km à 1 280 km	0,43 \$	0,44 \$
Pour tout kilométrage additionnel à 1 280 km	0,34 \$	0,36 \$
Pourcentage d'ajustement	-	3,4%

**2018-190** APPROBATION – NOUVELLE STRUCTURE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver la nouvelle structure organisationnelle du service des ressources humaines, suivant l'organigramme déposé séance tenante.

**2018-191** AUTORISATION – PROLONGATION DE DÉLAI POUR LE 329, BOULEVARD HYMUS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement DE prolonger le délai de réalisation des travaux du nouveau projet de développement devant être situé au 329, boulevard Hymus, jusqu'au 31 décembre 2018, plutôt que le délai prévu à la résolution 2017-207 et donc ;

Ville de Pointe-Claire  
Procès-verbal – Séance régulière du conseil  
du 6 mars 2018

DE modifier en conséquence cette résolution 2017-207 pour qu'elle fasse état du délai octroyé en vertu de la présente résolution.

**2018-192**                    LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,  
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement  
DE lever la séance à 9 h 10.

RÉSOLU :

---

John Belvedere, Maire

---

Me Jean-Denis Jacob, Greffier